

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXXXX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/039

DATE DE CONVOCATION : 8 juillet 2020	L'an deux mille vingt Le 15 juillet à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 8 juillet 2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Etai^{ent} présents : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS : 25	
VOTANTS : 29	A donné pouvoir : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail et notamment ses articles L.3132-26 et suivants, et R .3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaurant de nouvelles dispositions concernant les dérogations au repos dominical pour les commerces de détail que peut accorder le Maire d'une commune,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2019, fixant une dérogation au repos dominical pour les Dimanche 12 janvier 2020 (soldes d'hiver), Dimanche 24 juin 2020 (soldes d'été), Dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020 (dimanches avant Noël).

CONSIDERANT qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le 2 juin 2020, le ministre de l'Economie a annoncé le report de la période des soldes d'été 2020 initialement prévue le 24 juin 2020 au 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

MODIFIE la liste des dimanches bénéficiant d'une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail ainsi :

Accusé de réception en préfecture
078-217806728-20200715-2020-039
-DE
Date de réception préfecture :20200717

- Dimanche 12 janvier 2020 (soldes d'hiver)
- Dimanche 19 juillet 2020 (soldes d'été)
- Dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020 (dimanches avant Noël).

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE

Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture
078-217806728-20200715-2020-039
-DE
Date de réception préfecture :20200717